



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 29 juin 2020 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 23 juin 2020 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique par visioconférence sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Dominique Carlotti, Danielle Flamencourt, Isabelle Jeanne, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, Philippe Kervella, David Frau, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Paul Mancini, Laetitia Maroccu, Emmanuelle Villanova, Alain Nicolai, Marie-Françoise Gaffory Fau, Pierre-Laurent Audisio, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Ponzevera, Sébastien Deliperi, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Isabelle Feliciaggi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Etienne Bastelica

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Stéphane Sbraggia à Stéphane Vannucci, Caroline Corticchiato à Nicole Ottavy, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli à Annie Sichi, Muriel Piera à Jean-Pierre Aresu, Vanina Angelini-Buresi à Jean-Michel Simon, Julia Tiberi à Jean-François Casalta

Etaient absents :

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	43
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Monsieur Laurent Marcangeli, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20200629-2020_142-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2020

Affichage : 07/07/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 29 juin 2020

Délibération N° 2020/142

**Affectation du résultat du compte administratif de l'exercice
2019 - Régie des parkings**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Conformément à l'instruction M4 qui régit ce budget, le résultat de fonctionnement du compte administratif doit faire l'objet d'une affectation par délibération. Le compte administratif 2019 de la régie des Parkings fait apparaître les résultats suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 1 583 613.35 €

RECETTES : 2 824 652.53 €

↳ Soit un excédent de fonctionnement brut d'exécution de : **+ 1 241 039.18 €.**

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES : 454 246.56 €

RECETTES : 883 222.61 €

↳ Soit un excédent d'investissement brut d'exécution de : **+ 428 976.05 €.**

Les résultats du compte administratif sont en concordance avec le compte de gestion présenté par le trésorier municipal.

Tableau Etat II-2 Compte de Gestion	Résultat de clôture 2018	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019
Investissement	+ 300 888.41	0.00	+ 128 087.64	+ 428 976.05
Fonctionnement	+ 495 082.82	0.00	+ 745 956.36	+ 1 241 039.18
Total	+ 795 971.23	0.00	+ 874 044.00	+ 1 670 015.23

COMPTE ADMINISTRATIF 2019	
INVESTISSEMENT	
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	+ 128 087.64
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	+ 300 888.41
TOTAL	+ 428 976.05
RESTES A REALISER (DEPENSES)	396 292.58
RESTES A REALISER (RECETTES)	0.00
SOLDE DES RESTES A REALISER	- 396 292.58
RESULTAT	+ 32 683.47
FONCTIONNEMENT	
RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 745 956.36
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	+ 495 082.82
RESULTAT	+ 1 241 039.18

Le compte administratif de la régie des Parkings fait apparaître pour l'exercice 2019 un excédent de fonctionnement d'un montant de 1 241 039.18 € et un résultat excédentaire hors restes à réaliser de la section d'investissement de 428 976.05 €. Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les affectations et inscriptions des résultats du Compte administratif 2019 du budget de la régie des Parkings.

Pour cela il convient d'inscrire :

- Au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » le montant de 1 241 039.18 €.
- Au compte 001 « excédent d'investissement reporté » le montant de 428 976.05 €.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- d'adopter l'affectation des résultats constatés du Compte Administratif de l'exercice 2019 de la régie des Parkings.

LE CONSEIL MUNICIPAL Où l'exposé de Monsieur Pierre PUGLIESI, adjoint délégué Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 29 juin 2020,

APPROUVE et ADOPTE

ARTICLE 1:

Le compte administratif 2019 de la régie des Parkings et le compte de gestion établi par le Trésorier Municipal sont tous deux en concordance.

ARTICLE 2:

↳ L'excédent de fonctionnement d'un montant de **1 241 039.18 €** est affecté de la manière suivante :

- **Au compte 002** « excédent de fonctionnement reporté » la totalité soit la somme de : **1 241 039.18 €**.

↳ L'excédent d'investissement d'un montant de **428 976.05 €** est affecté de la manière suivante :

- **Au compte 001** « excédent d'investissement reporté » le montant de : **428 976.05 €**.

RECONNAIT et PRECISE

La sincérité des restes à réaliser et qu'ils seront portés au Budget Primitif 2020.

VOTE

Par 40 voix pour, 9 abstention(s).

Abstention(s) : Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Isabelle Feliciaggi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)



POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI